



Créance recevable suite à liquidation judiciaire de Qiara ?

Par Ben_jamin

Bonjour à tous,

Je me permets de solliciter votre avis concernant une situation un peu particulière liée à la liquidation judiciaire de la société Qiara (Home labs), qui proposait des services de sécurité connectée pour particuliers.

J'avais acquis plusieurs équipements Qiara (caméras, capteurs, etc.) dont l'usage dépendait entièrement de leur plateforme et de leur service cloud. Suite à la liquidation, ces équipements vont devenir (le 16 Octobre) inutilisables, car le service ne fonctionnera plus et aucune alternative technique n'a été proposée. En l'état, je me retrouve avec du matériel sans valeur fonctionnelle, bien qu'il soit encore physiquement en bon état.

Je me demande donc :

- Puis-je déclarer une créance au liquidateur judiciaire au titre de la perte de valeur de ce matériel ?
- Est-ce que cela peut être considéré comme une créance indemnitaire liée à l'inexécution du contrat ?
- Faut-il que je chiffre précisément cette perte (valeur d'achat ou valeur résiduelle) pour que ma déclaration soit recevable ?
- Y a-t-il des précédents ou des conseils pour formuler ce type de créance ?

Je suis dans les délais pour la déclaration, mais je veux m'assurer que ma demande ne sera pas rejetée pour irrecevabilité.

Merci d'avance pour vos éclairages ou retours d'expérience !

Par Bazille

Bonjour,

Non votre créance n'en est pas une.

Pour le moment la société est toujours en redressement judiciaire. Vos appareils fonctionneront jusqu'au 16 octobre date à laquelle la liquidation sera prononcée.

Seules sont recevables les créances avérées à la date du RJ, Urssaf, impôts, banques, loyers, etc.

À l'issue de la liquidation judiciaire, seules les créances générées entre le RJ et la LJ sont recevables.

La liquidation judiciaire ne prévoit aucun dédommagement aux clients.